



LAMIT'CHI

- Trim.
- Sem.
- Annuel
- Carte

Association Loi 1901
Siège social : Mouret – 31540 Maurens
Tél : 06 83 24 27 47 – Email : lamitchi26@gmail.com – Site : www.lamitchitaijiquan04.com

2021 – 2022

Je sollicite l'adhésion à : L'association **LAMIT'CHI**

Adhésion annuelle de 25 € (adhésion et assurance comprises)

Cotisation **annuelle** : 300 €

Cotisation **Semestre** : 220 €

Cotisation **trimestre** : 130 €

Cotisation **carte 10 cours** : 150 €

Stage : ½ journée : 35 € - 1 journée : 55 € - 1 week-end : 105 €

Cours en ligne : Mensuel : 30 € – Annuel : 250 €

Merci
de **coller** une

PHOTO

Possibilité de payer en plusieurs fois

En ligne Lundi (pour débutants) <input type="checkbox"/> 18h30 - 19h45	Jeudi (pour Avancés) <input type="checkbox"/> 18h30 - 19h45
Sorèze (En Taillade) Mardi <input type="checkbox"/> 9h30 - 11h00	Balma Jeudi <input type="checkbox"/> 9h30 - 11h00
Stage mensuel : Marseille <input type="checkbox"/> (cf site)	Maurens <input type="checkbox"/> (à venir)

NOM:

Prénom :

Merci de préciser tout changement de n° de téléphone ou d'adresse électronique

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile : Tél portable :

Date de naissance :

Email : (lisiblement et en MAJUSCULE. Important !)

J'atteste l'exactitude de ces renseignements conformes à ma carte d'identité.

Il est demandé de fournir un certificat médical de votre médecin traitant.

Aucun cours ne sera remboursé, sauf sur présentation d'avis médical ou cas de force majeure.

Comment avez-vous connu L'Art du Chi ?

- Relations
- Salons
- Prospectus
- Portes ouvertes
- Internet
- Autres

Date : Signature

Cadre réservé à l'administration - Ne pas remplir

Date	Banque	N° chèque	Montant	Date remise en banque

Conditions générales d'inscription et règlement intérieur

ART.1 - L'ENSEIGNEMENT

Les cours et stages sont accessibles aux adultes, sans condition physique particulière. Le pratiquant respectera ses propres limites.

Il est expressément demandé *de fournir un **certificat médical dès le début de l'activité surtout en cas de problème médical connu et d'en informer l'enseignant***. La pratique de l'Art du Chi est cependant *déconseillée aux personnes atteintes de certains troubles psychiatriques* (en parler à l'enseignant).

L'Art du Chi-Méthode Stévanovitch est un art corporel énergétique issu du Tai Ji Quan et du Qi Gong et transmis par Vlady Stévanovitch, fondateur de la méthode.

Les cours et stages sont assurés par Dany Saboulard, Professeur diplômé de l'École de la Voie Intérieure qui forme les enseignants de l'Art du Chi-Méthode Stévanovitch et diplômée à la Fédération Sports pour Tous.

ART.2 - INSCRIPTION ET ENREGISTREMENT DE VOTRE PRESENCE AUX COURS

L'accès aux cours et stages est réservé aux membres de l'association à jour de leur cotisation annuelle. **La cotisation annuelle** comprend l'adhésion à LAMIT'CHI et l'assurance pour toutes les prestations de l'association.

L'inscription aux cours et stages est annuel, semestriel, trimestriel, par cartes de 10 ou 5 cours. Son règlement intégral s'effectue dès l'inscription. A la fiche d'inscription doit être joint le règlement de la cotisation et des prestations (par chèque ou en espèces).

Un échelonnement du paiement en plusieurs chèques est toujours possible ; les facilités de paiement ne remettent pas en cause la durée de l'engagement auquel le pratiquant a souscrit.

Il vous sera remis une attestation de règlement (sur demande), ainsi que le cas échéant **une carte forfait (10 ou 5 cours) à remettre à l'enseignant pour le pointage de votre présence au cours**.

Nous nous réservons le droit d'annuler une inscription au cas où les conditions générales ou règlement intérieur ne seraient pas respectés par le demandeur.

ART.3 - DELAI DE RETRACTATION

La présente fiche d'inscription a un caractère ferme et définitif. Le versement effectué a expressément le caractère d'un acompte.

Le pratiquant dispose d'un **déla**i de **7 jours** à partir de la date d'inscription pour annuler son inscription sur simple demande. Passé ce délai, l'inscription sera validée et aucun remboursement ne pourra être accordé.

Pour toute inscription annuelle : au-delà d'un trimestre d'absence pour raison médicale justifiant une impossibilité à suivre l'enseignement, les cours manqués lui seront remboursés sur présentation d'un certificat médical et ce afin d'assurer la pérennité et le développement de l'association.

Pour les inscriptions trimestrielles et semestrielles : Les cours manqués, pour raison médicale, justifiant une impossibilité à suivre l'enseignement pourront être récupérés dans les limites de l'année scolaire en cours.

ART.4 - ANNULATION OU REPORT D'UN COURS

Même si cela est très rare, un cours peut être annulé ou reporté à cause d'un problème de dernière minute. C'est pourquoi nous vous demandons de **mettre à jour vos coordonnées en cours d'année si nécessaire**, afin que l'on puisse vous prévenir en cas de problème (accès à la salle, empêchement de l'enseignant, etc.).

En cas d'impossibilité pour l'enseignant d'assurer les cours, celui-ci pourra se faire remplacer par un autre enseignant ou un élève avancé, à défaut le cours sera reporté. Dans l'impossibilité de le(s) reporter ils seront annulés, sans remboursement dans la limite de 2 cours par saison s'ils sont annulés pour raison de santé. Au-delà de 2 cours, les cours annulés sont remboursés au prorata.

ART. 5 - AUTORISATION ET DROIT À L'IMAGE

A l'occasion des cours, stages et pratiques, **les pratiquants peuvent être filmés ou photographiés, dans le but de faire connaître l'association et l'Art du Chi**.

Ces prises de vue individuelle ou en groupe, si elles sont de bonne qualité, peuvent être sélectionnées et servir de support pour faire connaître notre pratique. La sélection se fait toujours dans le respect du pratiquant. Elles peuvent être amenées à illustrer les supports de communication (article de presse, site internet, affiches, prospectus, etc.), afin de montrer les différents aspects de notre pratique et la variété des publics auxquels elle s'adresse. Par ailleurs **LAMIT'CHI** s'engage à ne jamais utiliser ces images autrement que pour la promotion de notre pratique et de nos activités et à engager toutes poursuites nécessaires en cas d'utilisation frauduleuse.

ART.6 - MATERIEL ET TENUE

Nous pratiquons en vêtements souples, chaussures souples pour l'extérieur ou chaussons de gym / chaussettes (antidérapantes de préférence) ou pieds nus pour la salle. Prévoir également tapis de sol et petit banc, coussin ou zafu pour la pratique assise et une couverture pour la relaxation. Il est demandé à chaque adhérent d'être le plus rapidement possible autonome en ce qui concerne son matériel, dans les salles non équipées.

ART.7 - JURIDICTION COMPÉTENTE ET RÉSERVE DE RESPONSABILITÉ

Notre association fait élection de domicile à son siège social. Toute contestation relative à l'exécution ou l'interprétation de nos conditions générales d'inscription sont de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Marseille.

Notre responsabilité se limite à la fourniture de services et ne peut être engagée au-delà des dispositions légales. Aucune responsabilité ne peut être prise pour des dommages consécutifs. Les documents de présentation (affiches, flyers, site internet, newsletter, etc.) sont sous réserve.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaitons une agréable année de pratique.